

	V1	SIGNALER LA NON-VENUE D'UN PATIENT VENANT DU DOMICILE
	LE	04/08/2022
	DESTINATAIRES	RESPONSABLE DES ADMISSIONS

1- OBJET

Présentation de la fonctionnalité permettant de signaler la non-venue d'un patient venant du domicile, fonctionnalité mise en place dans la version 7.3 de juin 2022.

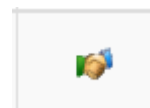
Cette fonctionnalité concerne les patients venant du domicile qui n'ont jamais été admis au sein de votre structure de soins de suite alors que la demande d'admission était au statut « confirmation proposition d'accueil ».

En tant que responsable des admissions, il est possible de signaler la non-venue de ce patient afin de mettre votre tableau de bord ainsi que celui du prescripteur.

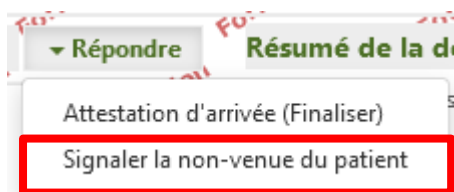
2- PROCEDURE

1. Accéder à la demande pour signaler la « non venue du patient » depuis le tableau de bord

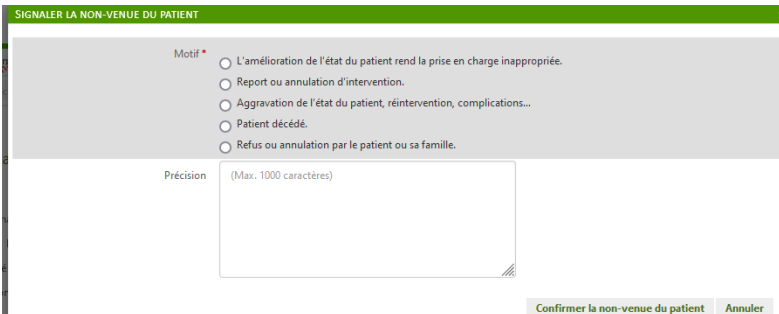
Dans l'onglet « Demande en cours », la demande doit être au statut « confirmée ».



2. Ouvrir la demande et accéder au menu « Répondre » et sélectionner la non-venue du patient



3. Renseigner le Motif de la non-venue du patient puis cliquer sur « Confirmer la non-venue du patient »



4. La demande basculera de l'onglet « Demandes en cours » vers l'onglet « Annulées »

	V1	SIGNALER LA NON-VENUE D'UN PATIENT VENANT DU DOMICILE
	LE	04/08/2022
	DESTINATAIRES	RESPONSABLE DES ADMISSIONS